

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN & GARONNE

A.D. n° 2016-1614

Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,

### Arrêté portant composition de l'équipe pluridisciplinaire « Commission Départementale des Fraudes au Revenu de Solidarité Active »

- [ VU la loi n°2008.1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion,
- [ VU les décrets n° 2009.404 du 15 avril 2009 et n°2012-294 du 1er mars 2012 relatifs au RSA,
- [ VU les articles L262-52 et L262-39 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- [ SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services du Conseil Départemental,

#### ARRETE

**Article 1** : Une équipe pluridisciplinaire dénommée « Commission Départementale des Fraudes » est constituée pour émettre un avis préalablement aux décisions prises par le Président du Conseil Départemental, relatif aux sanctions dont sont passibles les allocataires RSA en matière de fraude au Revenu de Solidarité Active.

**Article 2** : La Commission Départementale des Fraudes est composée comme suit:

a) **Présidente** : Mme. Maryse BAULU

b) **Membres** :

- [ Collège des représentants du Conseil Départemental :

Titulaires	Suppléants
Maryse BAULU Catherine BOURDONCLE Dominique RODRIGUEZ Léopold VIGUIE	M.HENRYOT M.HEBRARD Mme MAURIEGE Mme LE CORRE

- [ Collège des représentants des organismes payeurs et professionnels de l'insertion:
  - \* Mme la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant,
  - \* M. le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant,
  - \* Les Responsables de Pôle de la DSD (ou leur représentant) territorialement concernés,
  - \* Mme ou M. le Directeur de l'Agence de Pôle Emploi ou son représentant territorialement et catégoriellement concerné.
- [ Les représentants des Bénéficiaires du RSA.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services du Conseil Départemental et M. le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban, le 6 septembre 2016  
Le Président du Conseil Départemental,